

Transports Scolaires

modalités
D'INSCRIPTION
Pour la
rentrée
2015-2016



être près,
voir loin

Les MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux transports scolaires doit être renouvelée chaque année pour l'année suivante. L'abonnement est valable toute l'année scolaire sauf déménagement ou fin d'études. Le Département organise la prise en charge des transports des élèves matin et soir.

QUI DOIT S'INSCRIRE ?

Les élèves :

- âgés de plus de 3 ans,
- inscrits dans une école maternelle ou primaire, un collège, un lycée (jusqu'au bac) sous contrat État, **dans le respect du rattachement carte scolaire ou sous réserve** que la dérogation pédagogique accordée par l'Inspection Académique soit validée par le Département en terme de transports,
- externes ou demi-pensionnaires (prise en charge d'un seul aller-retour/jour),
- résidant **hors Carcassonne Agglo et Grand Narbonne** (cf tableau).

DÉLAIS D'INSCRIPTION

- > **avant le 30 avril 2015** maternelle et primaire
- > **avant le 31 mai 2015** collège et lycée
- > **avant le 15 juillet 2015** bacheliers ou élèves ne connaissant pas leur affectation au 31 mai.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juillet. Le respect de ces délais permet aux transporteurs d'adapter les véhicules au nombre d'inscrits.

Comment Faire pour une INSCRIPTION ou un renouvellement ?

> sur internet : www.aude.fr

Pour un renouvellement d'inscription, un mot de passe est requis. Un mail de confirmation doit valider l'inscription.

> par courrier :

Département de l'Aude
service des Transports
11855 CARCASSONNE CX 9
> **le formulaire d'inscription vierge** est téléchargeable sur aude.fr ou disponible à l'établissement scolaire de votre enfant ou à la mairie ou au service des Transports.

Maternelles et primaires :
l'imprimé papier doit être ramené à la mairie de votre domicile
Collèges et lycées :
imprimé à envoyer au service des Transports

La Part Des FAMILLES POUR Les COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Le Département prend à sa charge 85 % du coût du transport. La famille doit s'acquitter de la part restante :

- > en réglant directement au transporteur (ligne régulière)
- > ou à réception de l'avis trimestriel émis par la Paierie départementale (service spécial scolaire).

Le paiement de cette part par les familles conditionne le maintien de la participation du Département.

où s'inscrire?

LOCALISATION DE
L'ÉTABLISSEMENT
DE
VOTRE
ENFANT

	VOUS HABITEZ		
	UNE COMMUNE DE CARCASSONNE AGGLO	UNE COMMUNE DU GRAND NARBONNE	UNE COMMUNE HORS AGGLOS
CARCASSONNE	sur le site carcassonne-agglo.fr	au départ de Narbonne : Département de l'Aude aude.fr	Département de l'Aude aude.fr
AUTRE COMMUNE DE CARCASSONNE AGGLO (RIEUX, TRÈBES)	sur le site carcassonne-agglo.fr	Département de l'Aude aude.fr	Département de l'Aude aude.fr
COLLÈGES DE BRAM, CUXAC, CAPENDU	sur le site carcassonne-agglo.fr	Département de l'Aude aude.fr	Département de l'Aude aude.fr
GRAND NARBONNE	au départ de Carcassonne ou Trèbes : Département de l'Aude aude.fr	Grand Narbonne : 04 68 58 14 58	Département de l'Aude aude.fr
HORS AGGLOS (CASTELNAUDARY, CHALABRE, CUXAC, LIMOUX...)	Département de l'Aude aude.fr	Département de l'Aude aude.fr	Département de l'Aude aude.fr

SITE WEB www.aude.fr: SOYEZ INFORMÉ À TOUT MOMENT

à votre service

Le service DES TRANSPORTS

Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9

04 68 11 67 76 ou 67 69
service.transports@aude.fr


Pour recevoir gratuitement les alertes sur votre mobile abonnez-vous sur aude.fr

Text'Aude vous informe :

- > des perturbations importantes de la circulation dans le département (chantiers d'envergure sur les axes principaux)
- > de la suspension du service de transport (annulation pour cause d'intempéries).

Consultez les trajets et les horaires d'Audelines, le réseau de transport en commun du Département sur aude.fr



 **N° Vert 0 800 16 16 08**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE